

Image not found or type unknown



Achat de matériel proffessionnelle

Par **mano72**, le **19/05/2011 à 16:03**

Bonjour,rnje suis restaurateur dans la Sarthe,j'ai acheté un laminoir pour pate à pizza.Il n'a jamais fonctionné le vendeur PROMOCASH l'a fait réparé appareil bloqué 4 semaines.Le représentant me ramene le laminoir et toujours le même problemernle représentant bien conciant qu il y a un soucis.Pour enfinir le patron ne veut plus rien faire pour moi car il a fait trop de frais sur cet appareil du coup je me trouve avec un materiel qui ne fonctionne pas.Il ne veut pas me remboursernnvoici ma question. a t il le droit de faire ça en sachant qui est sous garantie.rnmerci

Par **chaber**, le **19/05/2011 à 18:52**

bonjournnla garantie de bon fonctionnement ou la garantie des vices cachés doit être retenue par le vendeur (code de la consommation art R211)